



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

Séance du 17 juin 2026

Membres présents : Madame MALLE Sabrina, Messieurs BETHUEL Alain, PHILOUZE Pascal et THIEBOT Gilles

Membres Excusés : Messieurs BUNEL Jeremy et TANVET Pierre-Yves

Etude de la couverture des clubs – Mutés supplémentaires

Situation du ressort Commission départementale

Dossier LA MELORIENNE (D1) : Obligation = 2 arbitres – couvert par 1 arbitre.

- JAMIN Alex : couvre le club

Dit le club de LA MELORIENNE en infraction avec le statut de l'arbitrage – 2^{ème} année.

Situations du ressort de la Commission Régionale

Dossier CADETS DE BAINS SUR OUST (R1) : Obligation = 5 arbitres – couvert par 4 arbitres

- BERTIN Michel : couvre le club
- BRETON Delphine : couvre le club
- LE MOUNIER Sébastien : couvre le club
- PICHODOU Simon : couvre le club
- CHAKVETADZE Giorgi : ne couvre pas le club – non-participation à la S8 de la FIA

Club en infraction avec le statut de l'arbitrage – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction.

Dossier AV LIEURON (R3) : Obligation = 3 arbitres – couvert par 2 arbitres

- BOURGEAULT Gwendoline : couvre le club
- MARTINS Donovan : couvre le club
- BOSCHER Yanis : ne couvre le club – non-participation à la S8 de la FIA.
- ECHELARD Flavie : ne couvre pas le club – échec à l'examen pratique arbitre.

Club en infraction avec le statut de l'arbitrage – manque 1 arbitre – 2^{ème} année d'infraction.

Dossier FC ATLANTIQUE VILAINE REDON (R1) : 5 arbitres – couvert par 2 arbitres

- JAMET Maxime : couvre le club
- DESPRES Gwendoline : couvre le club
- JAMBU Steevy : 6 matchs – ne couvre pas le club
- LAINE Axel : ne couvre pas le club – changement de club couverture à compter du 01/07/2029

Club en infraction avec le statut de l'arbitrage – manque 3 arbitres – 1^{ère} année d'infraction.



Dossier US CHATEAU MALO (R3) : 3 arbitres – couvert par 1 arbitre

- MARQUET Alexandre : couvre le club
- GARCIA Olivier : Renouvellement tardif + 9 matchs dans la saison - ne couvre pas le club

Club en infraction avec le statut de l'arbitrage – manque 2 arbitres – 1^{ère} année d'infraction.

Dossier CO PACE (R2) : 4 arbitres – couvert par 3 arbitres

- JOUAULT Kevin : couvre le club
- RABILLER Mathieu : couvre le club
- RIDJALI Daoudou : couvre le club
- YSOPE Alexandre : 3 matchs ne couvre pas le club

Club en infraction avec le statut de l'arbitrage – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction.

Dossier AS VITRE (N3) : Obligation 6 arbitres – couvert par 5 arbitres.

- CAUSHI Bajram : couvre le club
- DIGUET Grégoire : couvre le club
- GRIGNARD Raphael : couvre le club
- GUILOUAS Adeline : couvre le club
- WINCKLER Tymeo : couvre le club
- KADJI Rayane : 0 match ne couvre pas le club
- AMBILA AYOUBOUGA Lilian : 0 match ne couvre pas le club

Club en infraction avec le statut de l'arbitrage – manque 1 arbitre – 1^{ère} année d'infraction.

La Commission a arrêté ensuite la liste des Clubs en infraction au 17 juin 2026 et la liste des clubs bénéficiant de mutés supplémentaires pour la saison 2026/2027, documents publiés sur le site du District.

La Commission a pris connaissance des courriers de demande de changement de clubs, ces situations seront étudiées lors de la réunion de septembre 2027.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de **7 jours**.

Un appel n'est suspensif qu'en matière de paiement d'amende et, ne saurait faire obstacle au déroulement d'un calendrier (Art. 95 – 2 des règlements LBF)

Le Président de séance
Gilles THIEBOT